



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW POLYSET - (Part A)

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Résine. Enduit bicomposant.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|------------|---|
| Europe | 112 |
| Belgique | Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45 |
| Luxembourg | Centre Antipoisons : +352 8002 5500 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|---|-----------------------|
| Liquides inflammables | Catégorie 3 - (H226) |
| Irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 - (H361d) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H335) |
| [Catégorie 3] Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1 - (H372) |
| Dangereux pour le milieu aquatique - chronique | Catégorie 3 - (H412) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Styrène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Cobalt bis(2-ethylhexanoate). Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|------------------------------------|-----------|------------------------|-------|
|--------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|------------------------------------|-----------|------------------------|-------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

| | | | | | (LCS) | | | |
|--|----------------|---------------------------|-----------------------------|---|-------|---|---|--------|
| Styrène 100-42-5 | >25 - <40 | 01-2119457861 -32-XXXX | 202-851-5 (601-026-00-0) | Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H335) STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226) | - | - | - | D |
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | 0.1- <1 | 01-2119475103 -46-XXXX | 205-500-4 (607-022-00-5) | Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066) | - | - | - | - |
| Dipropylèneglycolmo nométhyléther 34590-94-8 | 0.1- <1 | 01-2119450011 -60-XXXX | 252-104-2 | [B] | - | - | - | - |
| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7 | 0.05 - <0.1 | 01-2119524678 -29-XXXX | 205-250-6 (607-230-00-6) | Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1A (H317) Repr. 1B (H360FD) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) | - | 1 | - | A,X,12 |

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail
Note A - Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1272/2008, le nom de la substance doit figurer sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent à l'annexe VI, partie 3, dudit règlement. Dans cette partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, considérant qu'il doit être tenu compte de l'annexe VI, section 1.1.1.4, du règlement (CE) no 1272/2008.

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles sont reprises à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention « non stabilisé(e) ».

Note X - La classification pour la ou les classes de danger de cette entrée repose uniquement sur les propriétés dangereuses de la partie de la substance qui est commune à toutes les substances relevant de cette entrée. Les propriétés dangereuses de toute substance relevant de l'entrée sont aussi fonction des propriétés de la partie de la substance qui n'est pas commune à toutes les substances du groupe. Ces dernières doivent être évaluées de manière à ce qu'il soit établi si une ou plusieurs classifications plus sévères (c'est-à-dire une catégorie supérieure) ou un champ d'application plus large de la même classification (différenciation supplémentaire, organes cibles et/ou mentions de danger) pourraient s'appliquer à la ou aux classes de danger relevant de l'entrée.

Note 12 - La classification des mélanges comme toxiques pour la reproduction est nécessaire lorsque la somme des concentrations des différentes substances relevant de cette entrée dans le mélange mis sur le marché est égale ou supérieure à la limite de concentration générique applicable pour la catégorie attribuée ou à une limite de concentration spécifique indiquée dans cette entrée.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-----------------------------------|---------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Styrène | 202-851-5 (601-026-00-0) | 100-42-5 | - | - | - | 11.8 | - |
| Acétate d'éthyle | 205-500-4 (607-022-00-5) | 141-78-6 | - | - | - | 14.4131 | - |
| Dipropylèneglycolmono méthylether | 252-104-2 | 34590-94-8 | - | - | - | - | - |
| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) | 205-250-6 (607-230-00-6) | 136-52-7 | - | - | - | - | - |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition

Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporiseurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporiseurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre +5 et +30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Résine. Enduit bicomposant.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Belgique | Luxembourg |
|---------------------|------------------|---|------------|
| Styrène 100-42-5 | - | TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ STEL: 50 ppm | - |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

| | | | |
|--|---|---|---|
| | | STEL: 216 mg/m ³ S* | |
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | TWA: 734 mg/m ³ ; TWA: 200 ppm; STEL: 1468 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm; | TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³ | TWA: 734 mg/m ³ ; TWA: 200 ppm; STEL: 1468 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm; |
| Dipropylèneglycolmonométhyléther 34590-94-8 | TWA: 50 ppm; TWA: 308 mg/m ³ ; pSk | TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ S* | TWA: 308 mg/m ³ ; TWA: 50 ppm; pSk |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Styrène (100-42-5) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 85 mg/m ³ | |
| travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 289 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 406 mg/kg pc/jour | |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 63 mg/kg pc/jour | |
| travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 1468 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |
| travailleur À court terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 1468 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |

| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 235.1 µg/cm ² | |

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Acétate d'éthyle (141-78-6) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet | Facteur de sécurité |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

| | | (DNEL) | |
|---|------------|-----------------------|--|
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 4.5 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 37 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 367 mg/m ³ | |
| Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 367 mg/m ³ | |

Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 37 µg/cm ² | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 55.8 µg/Kg bw/day | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Styrène (100-42-5)

| | |
|------------------------------------|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.028 mg/l |
| Eau de mer | 0.014 mg/l |
| Eau douce – intermittent | 0.04 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 0.614 mg/kg de masse sèche |
| Sédiments marins | 0.307 mg/kg de masse sèche |
| Usine de traitement des eaux usées | 5 mg/l |
| Terrestre | 0.2 mg/kg de masse sèche |

Acétate d'éthyle (141-78-6)

| | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.24 mg/l |
| Eau de mer | 0.024 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 1.15 mg/kg |
| Sédiments marins | 0.115 mg/kg |
| Terrestre | 0.148 mg/kg |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 650 mg/l |

Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

| | |
|------------------------------------|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 3 µg/l |
| Eau de mer | 2.36 µg/l |
| Usine de traitement des eaux usées | 0.37 µg/l |
| Sédiments d'eau douce | 9.5 mg/kg de masse sèche |
| Sédiments marins | 9.5 µg/l |
| Terrestre | 10.9 mg/kg de masse sèche |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contrôles techniques | Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine. |
| Équipement de protection individuelle | |
| Protection des yeux/du visage | Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166 |
| Protection de la peau et du corps | Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 |
| Protection respiratoire | Vêtements de protection adaptés. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante à moins d'utiliser un masque de protection muni d'un filtre à gaz adapté (c'est-à-dire de type A selon la norme EN 14387). |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Visqueux |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Aucune information disponible. |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle= d'ébullition | 145 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Liquide inflammable |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | 32 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | 200 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | non applicable. Insoluble dans l'eau. |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | > 400 mm²/s | @ 20 °C |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau. | Aucun(e) connu(e) |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | 0.645 | @ 20 °C kPa |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Masse volumique apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité | 1.012 g/cm³ | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | non applicable |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |
| 9.2. Autres informations | | |
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible | |
| Teneur en COV | | Aucune donnée disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

| | |
|---|----------------|
| ETAmél (voie orale) | >2000 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | 5,138.70 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | >20000 ppm |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard d) | >5 mg/l |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | 28.20 mg/l |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-----------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|
| Styrène | >6000 mg/kg (Rattus) | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402 | LC50 (4h) > 11.8 mg/L (Rattus) |
| Acétate d'éthyle | =5620 mg/kg (Rattus) | > 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus) | LC0 29.3 mg/l air |
| Dipropylèneglycolmonométhyl éther | =5.35 g/kg (Rattus) | = 9500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | - |
| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) | 3129 mg/Kg (Rattus) (OECD 425) | > 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | >10 mg/L (Rattus) 1 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Informations sur les composants | | |
|--|---------------------------------|------------------|
| Acétate d'éthyle (141-78-6) | | |
| Méthode | Espèce | Résultats |
| OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères | in vivo Hamster | Négatif |
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries | in vitro Salmonella typhimurium | Négatif |
| OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères | in vitro Hamster Ovary | Négatif |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

| Nom chimique | Union européenne |
|------------------------------|------------------|
| Styrène | Repr. 2 |
| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) | Repr. 1B |

| Styrène (100-42-5) | | |
|--------------------|---------|------------------------------|
| Méthode | Espece | Résultats |
| | in vivo | Toxique pour la reproduction |

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Organes auditifs.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--------------|----------------------------|----------------|------------------------------------|-------------|-----------|------------------------|
| Styrène | EC50 72 h 0.46 | LC50 96 h 6.75 | EC50 = 5.4 mg/L | EC50: 3.3 - | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

| | | | | | | |
|---|--|---|--|--------------------------------------|---|--|
| 100-42-5 | - 4.3 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) | - 14.5 mg/L (Pimephales promelas static) | 5 min | 7.4mg/L (48h, Daphnia magna) | | |
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus) | LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas) | EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h | EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna) | | |
| Dipropylèneglycolmono méthyléther 34590-94-8 | - | LC50: >10000mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | LC50: =1919mg/L (48h, Daphnia magna) | | |
| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7 | - | EC50 1.5 mg/L dissolved cobalt - read-across | - | - | 1 | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|----------------------------------|------------------------|
| Styrène | 2.96 |
| Acétate d'éthyle | 0.73 |
| Dipropylèneglycolmonométhyléther | 0.35 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|----------------------------------|------------------------|
| Styrène | Pas de PBT/vPvB |
| Acétate d'éthyle | Pas de PBT/vPvB |
| Dipropylèneglycolmonométhyléther | Pas de PBT/vPvB |
| Cobalt bis(2-ethylhexanoate) | Pas de PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

Propriétés PMT ou vPvM

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. |
| Emballages contaminés | Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1866 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | RÉSINE EN SOLUTION |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| Étiquettes | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, 3, III, (D/E) |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| Code de classification | F1 |
| Code de restriction en tunnel | (D/E) |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler) | 30 |

IMDG

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1866 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | RÉSINE EN SOLUTION |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, 3, III, (32°C c.c.) |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 223, 955 |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| N° d'urgence | F-E, S-E |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable |

Transport aérien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

(OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|------------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1866 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | RÉSINE EN SOLUTION |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, 3, III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | A3 |
| Quantité limitée (LQ) | 10 L |
| Code ERG | 3L |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles sont reprises à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention « non stabilisé(e) »

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Désignation « Peau » |

Méthode de classification

| | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSET - (Part A)
Remplace la date 22-déc.-2022

Date de révision 06-juin-2025
Numéro de révision 1.01

| | |
|--|-------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 06-juin-2025

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité